

D 834 EL SALVADOR: LA RÉBELLION DU COLONEL OCHOA

Après la fronde des officiers subalternes, en novembre 1982 (cf. DIAL D 826), voici la rébellion d'un officier supérieur. Muté sur ordre du ministère de la défense, le 5 janvier 1983, au poste d'attaché militaire à l'ambassade de Montevideo, en Uruguay, le colonel Sigifredo Ochoa a refusé d'obtempérer et demandé la démission du ministre. Depuis le coup d'Etat des colonels, en octobre 1979 (cf. DIAL D 583), c'est le plus grave incident au sein de l'armée. Le président de la République, Alvaro Magaña, par fonction commandant en chef des armées, ne s'y est pas trompé. Finalement, le colonel Ochoa a accepté de se rendre aux Etats-Unis pour suivre les cours de l'Ecole interaméricaine de défense.

L'épisode est, une fois de plus, significatif du profond malaise de l'armée affrontée à un combat anti-subversif dont l'issue est incertaine. Il illustre également la lutte sourde pour le pouvoir au sein de l'Assemblée constituante.

Ci-dessous, quelques documents significatifs des parties en conflit au moment de la rébellion du colonel.

Note DIAL

1- Manifeste de la caserne de Cabañas

Manifeste n° 1 du Détachement militaire n° 2 de Sensuntepeque, le 6 janvier 1983 à 23 H.

Les chefs, officiers, hommes de troupe, le personnel administratif et la musique militaire n° 2 adressent leur salut à l'héroïque peuple salvadorien et à ses glorieuses Forces armées.

Considérant que

l'actuel ministre de la défense, le général Guillermo García, a trahi la proclamation des Forces armées du 15 octobre 1979 (1); il a en effet laissé pratiquer des actes de corruption individuelle, politique et administrative au sein des Forces armées; il a de plus muté arbitrairement en République d'Uruguay le lieutenant-colonel Sigifredo Ochoa Pérez, commandant ce détachement, alors que celui-ci est une des rares personnes ayant réussi à détruire et à contrôler la subversion dans le département de Cabañas; par de tels agissements, le ministre a montré qu'il était favorable au maintien à leur poste de certains corrompus, au lieu de ceux qui ont réellement travaillé et efficacement combattu contre la guérilla, et qui ont de ce fait réussi l'intégration entre le peuple et les Forces armées, comme dans ce département;

(1) Pour le texte de cette proclamation, cf. DIAL D 583 (NdT).

En conséquence de quoi,

- 1) nous exigeons la destitution du ministre de la défense et de la sécurité publique;
- 2) nous demandons au président de la République, commandant en chef des Forces armées, de prendre les décisions qui s'imposent par le biais de l'état-major général des Forces armées;
- 3) nous demandons à l'honorable Assemblée nationale constituante de faire écho à notre demande, pour le bien du pays et des Forces armées;
- 4) nous faisons appel au soutien moral de nos compagnons pour que nous puissions atteindre notre objectif;
- 5) et nous soulignons que ceci n'est pas un mouvement politique ni un coup d'Etat, mais un mouvement d'ordre essentiellement institutionnel.

Vivent les Forces armées salvadoriennes!

(Signé: Lieutenant-colonel Sigifredo Ochoa Pérez  
et dix autres signatures)

## 2- Manifeste des partis politiques de Cabañas

Les partis politiques du département de Cabañas, Parti démocrate-chrétien, Alliance républicaine nationale (ARENA) et Parti de conciliation nationale (2), réunis le 7 janvier 1983 à 20 H, se sont mis d'accord sur les points suivants:

1) Constituer un seul bloc afin d'apporter un soutien unanime au commandant du département, le lieutenant colonel Sigifredo Ochoa Pérez; ils estiment en effet injustes les accusations selon lesquelles il militerait dans un parti politique, alors que ses prises de position avant, pendant et après les élections, ont été impartiales et qu'en tant que militaire il a assuré la sécurité de tous sans distinction aucune.

2) Demander au ministre de la défense et de la sécurité publique de reconsidérer son ordre de mutation de l'homme qui a réussi l'unification, la pacification et le progrès de ce département, sans distinction de classes ou d'idées.

3) Donner notre accord au manifeste signé par le conseil d'autorités car nous estimons fausses les accusations portées par le ministre contre le colonel Ochoa Pérez.

4) En tant que partis politiques nous pensons que ce serait l'échec de la pacification et du développement du département si l'on changeait l'homme qui connaît bien les problèmes et détient les clés de leur solution. Un tel échec serait imputable au ministre de la défense, s'il ne revenait pas sur son ordre de mutation.

## 3- Communiqué de presse des Forces armées

Les Forces armées d'El Salvador font savoir par le présent communiqué que, suite à la situation créée au Détachement militaire n° 2, les commandants des différents corps militaires se sont réunis pour en discuter. Ils sont arrivés aux conclusions suivantes:

1) Cette attitude est en contradiction flagrante avec les principes disciplinaires et avec l'obéissance que doivent observer à tout moment les mem-

---

(2) Ce sont les trois principaux partis élus à l'Assemblée constituante en 1982 (NdT).

bres de l'armée. Elle constitue une infraction au règlement militaire en vigueur et elle compromet les efforts actuels de pacification.

2) Il est déplorable que, dans les circonstances actuelles, des actes d'une telle nature aient lieu au sein de l'armée, à l'heure où celle-ci combat héroïquement aux côtés du peuple contre la subversion et le terrorisme international.

3) Le succès obtenu dans la défense de la souveraineté nationale et dans celle du peuple salvadorien est le résultat de l'effort collectif des membres des Forces armées, qui poursuivent avec patriotisme le processus démocratique comme aspiration légitime du peuple salvadorien.

4) Il importe que soit respecté le principe de subordination et d'obéissance au président de la République, commandant en chef des Forces armées, ainsi qu'aux membres du Haut commandement, conformément à l'ordre hiérarchique établi. Il y va de l'observance des principes de légalité, d'autorité et de discipline.

5) Une commission sera désignée pour trouver une solution en accord avec les plus hauts intérêts de l'armée et du peuple salvadorien.

San Salvador, le 9 janvier 1983  
(signé: 28 commandants des différents  
corps militaires)

#### 4- Communiqué du président de la République

Le Commandement en chef des Forces armées fait savoir au peuple salvadorien ce qui suit:

1) En accomplissement de son obligation de veiller au respect du principe constitutionnel en vertu duquel "les Forces armées sont apolitiques, ont le devoir d'obéissance et ne peuvent délibérer sur des questions de service", il a ordonné l'exécution immédiate et sans condition de l'Ordre général n° 1 des Forces armées, donné le 5 courant.

2) Les ordres du supérieur hiérarchique doivent être respectés. Si des observations sont à faire, il faut pour cela utiliser les voies réglementaires prévues. L'obéissance, la discipline, la subordination et le respect de la hiérarchie sont les piliers de l'institution militaire; ses membres sont tenus à leur strict respect.

3) Sans préjudice de ce qui vient d'être dit, des instructions ont été données pour procéder dans l'immédiat à un examen minutieux des causes qui ont donné naissance à la situation institutionnelle anormale actuelle; celle-ci sera réglée moyennant l'effort, la compréhension et le sens militaire aigu de tous les membres des Forces armées.

Le Commandement en chef des Forces armées a confiance que le patriotisme de tous les Salvadoriens, exprimé à travers des attitudes responsables et sereines, contribuera au maintien de la loi et à la préservation des institutions en cette heure de grave danger pour la République.

Alvaro Magaña  
commandant en chef des Forces armées  
San Salvador, le 10 janvier 1983

## 5- Mise au point du comité politique du Parti démocrate-chrétien

Suite au non respect de l'ordre général du ministère de la défense concernant la mutation du colonel Sigifredo Ochoa Pérez de sa responsabilité de commandant départemental de Cabañas, et suite au manifeste des directions des partis politiques de ce même département en soutien de l'attitude prise par le colonel, le Parti démocrate-chrétien fait connaître au peuple salvadorien sa position dans cette affaire.

1) Il comprend la réaction locale en faveur du colonel Sigifredo Ochoa Pérez car elle est en accord avec le comportement de ce dernier dans l'exercice de ses fonctions.

2) Il regrette que les directions départementales des partis politiques de Cabañas se soient compromises dans les événements militaires qui se passent dans leur département.

3) Il fait savoir à tous ses membres, en particulier à ses dirigeants du département de Cabañas, qu'ils doivent s'abstenir à l'avenir d'exprimer leur accord politique dans des problèmes à caractère militaire.

4) Il lance un appel aux Forces armées pour qu'elles trouvent le plus rapidement possible une solution non sanglante comme garantie de paix et pour la tranquillité de la nation.

Pour la justice sociale dans le cadre d'un régime authentiquement démocratique.

Parti démocrate-chrétien  
Le Comité politique

-----

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, nous vous serions obligés d'indiquer la source DIAL)

-----

Abonnement annuel: France 260 F - Etranger 310 F - Avion 380 F  
Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL  
Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN: 0399-6441